

sans doute les ventes), mais certains clients américains ont eu tendance à interpréter cette initiative comme un moyen d'augmenter les rentrées de devises en diminuant le volume livré et en majorant les prix. Selon M. Alfred Powis, président de *Noranda*, la politique du gouvernement de la Saskatchewan a poussé les États-Unis à essayer de trouver d'autres sources d'approvisionnement en potasse dans des pays tiers, comme l'Union soviétique. Cependant, la décision prise en 1977 par les producteurs américains d'explorer des dépôts de potasse dans le Nouveau-Brunswick traduit un assouplissement probable de leur attitude.

L'intention dont faisait récemment part le gouvernement du Québec de nationaliser une société d'amiante appartenant à des Américains a suscité les mêmes inquiétudes aux États-Unis avec, sans doute, un effet de surprise moindre. Dans son programme électoral de 1976, le Parti québécois prônait la nationalisation de cette industrie qui assure 80% de la production d'amiante et 50% de l'approvisionnement de l'ensemble du monde libre. Depuis les élections, le gouvernement du Québec s'est attaché à essayer d'augmenter le volume d'amiante traité dans la province.

Il ne fait aucun doute que la prise du pouvoir par le Parti québécois a bouleversé l'image que le monde américain des affaires et les investisseurs ont du Canada. L'idée que se faisaient les Américains d'une nation homogène et unie a été sérieusement remise en cause. Cet événement politique ainsi que l'expropriation éventuelle de sociétés extractrices américaines leur ont fait craindre de ne plus pouvoir compter sur le Canada comme source d'approvisionnement. Washington est suffisamment préoccupé par la question des pouvoirs provinciaux en matière de ressources pour que certains journalistes aient laissé entendre que les États-Unis cherchent à entrer directement en relation avec les provinces au lieu de traiter par l'intermédiaire d'Ottawa.

La réduction éventuelle des tarifs douaniers à la suite des négociations du GATT a grandement influé sur la tendance manifestée par les industries canadiennes à s'implanter aux États-Unis et à y accroître leurs intérêts. Par ailleurs, elle compterait également pour beaucoup dans la baisse des investissements des filiales américaines au Canada. Pour les sociétés canadiennes, la libéralisation des tarifs douaniers ajoutée aux autres désavantages concurrentiels qu'il y a à produire sur place constitue une véritable incitation à transférer leurs activités aux États-Unis. M. R. W. Chorlton de la Wajax observait:

Maintenant, étant donné l'augmentation rapide des salaires canadiens, nous étudions les conséquences, sur les coûts et sur le marché, d'une augmentation de la production de notre usine de Seattle. Les premiers éléments indiquent qu'en raison du coût inférieur des composants de base, du taux inférieur des salaires et de l'importance du marché national, la société aurait intérêt à cesser l'exploitation de l'usine canadienne et à développer l'usine de Seattle. Une réduction du tarif douanier canadien ferait naturellement augmenter les bénéfices. (II, 9:21)

Pendant ce temps, influencées par la tendance encore plus marquée vers la concentration aux États-Unis des industries de pointe, les multinationales américaines semblent prêtes à réduire leurs installations au Canada. D'après une enquête effectuée en 1978 par le Département américain du commerce sur les prévisions de dépenses en immobilisations des sociétés à capitaux américains installées au Canada, ces dépenses ne s'accroîtraient que de 1% contre 5% en 1977 et 10% en 1976.